



HAL
open science

Négociation des identités pour les pêcheurs martiniquais

Isabelle Dubost

► **To cite this version:**

Isabelle Dubost. Négociation des identités pour les pêcheurs martiniquais. Paradoxes du métissage, sous la direction de J. L. Bonniol, Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 123è, Antilles, 1998. hal-01664139

HAL Id: hal-01664139

<https://hal.science/hal-01664139>

Submitted on 18 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Négociation des identités pour les pêcheurs martiniquais

Isabelle Dubost

L'identité est toujours en acte, fruit d'une négociation constante entre des individus en situation pour penser, imaginer et créer un univers social dans lequel se reconnaissent individu et groupe. Ce cadre de références qui fait sens pour chacun et pour tous, aussi bien sur le plan matériel que symbolique, fixe les règles d'une vie collective et le lien social toujours à réinventer. L'identité prend racine sur l'altérité et la représentation car elle n'est qu'un « incessant traitement symbolique de l'autre qui déploie et fouille les incertitudes qui habitent toute société, tout groupe, quant à ses propres fondements et à sa propre cohérence¹ ». Plutôt que de parler d'une identité, ce qui risquerait de figer de manière essentialiste certaines caractéristiques, nous préférons introduire la notion de pluralité en parlant d'identités qui se déploient en multiples facettes, se construisant et se déconstruisant selon les situations à des moments historiques précis : « les relations d'altérité et d'identité qui se déploient dans le champ social se redéfinissent aussi, individuellement et collectivement, dans le passé et dans l'avenir². »

Ce qui distingue les sociétés créoles et plus particulièrement la Martinique, c'est « l'emmêlement » des populations et de leurs référents. Cet entrelacement ne demeure jamais figé car il est perpétuellement en mouvement, se reconstituant dès lors que de nouveaux contacts se réalisent. C'est la richesse et la force de cette société martiniquaise qui toujours se situe dans une « mouvance ». Mouvance générée par l'histoire car toutes les populations en présence ont dû s'adapter pour fabriquer un nous identifiant sur lequel s'appuyer pour cohabiter, partager un territoire et se forger une parcelle d'autonomie. Mouvance devenue l'assise même de cette société.

Cette affirmation peut paraître choquante dans la mesure où il est souvent fait mention d'une rigidité sociale découlant de la colonisation et de l'assimilation. Pourtant, malgré ces situations aliénantes que la Martinique a vécues

-
1. D. FABRE, « Le symbolisme en question », dans M. SÉGALEN, *L'Autre et le semblable*, Paris, CNRS, 1989, p. 76.
 2. M. AUCÉ, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier, 1994, p. 114-115.

et continue à vivre avec la départementalisation, les hommes ont su créer des interstices d'autonomie, un territoire propre sur lequel s'est développée une véritable culture martiniquaise à la croisée d'une multitude d'autres cultures qui l'ont alimentée et qui continuent à l'irriguer. Ainsi, c'est à partir du multiple qu'est née cette société créole. Mais ce multiple continue encore à se déployer. En effet, de nombreux Martiniquais d'origines différentes (« Syriens », « Chinois »...) s'arrangent de leurs appartenances diverses, se référant à l'une ou à l'autre selon les situations. Ainsi, l'histoire et l'évolution de cette société a généré une « habitude », celle de toujours naviguer, de toujours négocier entre des appartenances, de s'adapter à des situations diverses.

Cette négociation, les pêcheurs martiniquais la connaissent bien puisque souplesse, mobilité et adaptation sont autant de principes qui régissent leur univers. De pêcheurs esclaves forts d'une position particulière au cœur du système de plantation en ayant un potentiel de fuite, ils ont ensuite souffert d'une dévalorisation du fait de leur phénotype noir et de leur pauvreté, pour devenir aujourd'hui, les supports d'une revendication identitaire fantasmée. Acteurs de l'évolution de leur mode de vie, ils n'en subissent pas moins des contraintes sociales, économiques et politiques, qu'elles soient martiniquaises, régionales ou métropolitaines. Cependant, ils ont une grande capacité à réaménager dans la spontanéité, l'éphémère ou la durée, leur mode de vie pour y trouver une adéquation avec leurs aspirations et le nécessaire souci de productivité.

L'évolution de leur statut social et professionnel nous confrontera à cette négociation permanente qui nous fait dire que ce qui les rassemble autour d'un sens commun n'est en aucune manière rigide ou crispé, mais bien au contraire toujours en création. La négociation est ici entendue comme un processus qui permet à un individu ou à un groupe de faire sens à partir de différentes valeurs et d'un enchevêtrement de référents. Elle relève de choix et de stratégies qui permettent de mettre à profit le meilleur arrangement possible, chaque élément de référence étant clairement défini. Il s'agit d'une attitude individuelle mais aussi collective selon les situations.

Nous sommes donc bien éloignés du concept de métissage qui lui englobe le divers, créant une nouvelle unité détériorée car « parler de mélange implique nécessairement un état antérieur au mélange, un état conçu implicitement comme stable, comme inaltéré », un état « pur³ ». Ainsi ce pur « on le pense cohérent, inaltéré, d'une identité affirmée et indiscutable. L'analyse du mélange le dissout au contraire dans son hétérogénéité. Ses sources multiples le disloquent à mesure qu'on le précise, et il n'a d'autre identité que cet éclatement. Car l'essence de l'identité est la pureté. Le mélange est destructeur et cette impureté empêche toute identification⁴. » L'enjeu est ici celui de la

3. J. BENOIST, « Métissage, syncrétisme, créolisation : métaphores et dérives », *Études créoles*, 1996, vol. 19, n° 1, p. 51.

4. *Ibid.*

créolisation, processus historique qui touche une société, tandis que la négociation serait la manière de vivre cet état de la créolisation.

Des esclaves-pêcheurs

La créolisation, selon É. Glissant, est « la mise en contact de plusieurs cultures ou au moins de plusieurs éléments de cultures distinctes, dans un endroit du monde, avec pour résultante une donnée nouvelle, totalement imprévisible par rapport à la somme ou à la simple synthèse de ces éléments⁵ ». Or, cet « emmêlement » pour les pêcheurs s'exprime dans une grande diversité de pratiques et de techniques inventées à partir du multiple caraïbéen, africain et européen, comme le décrit bien la *Dissertation sur les pesches des Antilles*⁶. Ce processus entamé au cours de la colonisation se poursuit, s'enrichissant au fil du temps et transformant la réalité sociale des pêcheurs.

Le travail sur les plantations nécessitait des emplois spécialisés permettant une certaine autonomie, sans avoir recours à des services extérieurs. C'est ainsi que des groupes d'esclaves artisans se constituèrent : tonneliers, cabrouitiers, charrons, charpentiers, maçons, menuisiers et pêcheurs... Ces pêcheurs esclaves⁷ avaient la liberté de circuler en canot mais non d'en posséder⁸. Ils fournissaient la table du maître en poisson et le surplus pouvait être vendu, même à d'autres planteurs⁹. Cependant, des ordonnances sont régulièrement proclamées afin de supprimer cette pratique qui permet de tisser un lien social, voire des réseaux de solidarité : les pêcheurs, dès leur retour annoncé à la corne de lambi, vendaient directement sur la plage aux autres esclaves ou se déplaçaient dans les quartiers reculés, donnant parfois aux plus démunis du poisson¹⁰.

Ce statut était extrêmement privilégié car les pêcheurs disposaient d'un potentiel de fuite grâce à leur canot. De plus, ils n'étaient plus simplement les exécutants d'une tâche, mais déjà les propres artisans de leur travail, acteurs économiques presque autonomes : à bord, aucune coercition n'était de mise, ils étaient les seuls maîtres. La mer n'appartenait pas à l'univers des colons, ni à leur histoire. La mer était à prendre, à domestiquer, espace vierge de ce lourd tribut d'esclavage, espace de liberté en marge du système de plantation. Ainsi, les pêcheurs préfiguraient déjà un territoire de liberté : « *On the periphery*

5. É. GLISSANT, *Traité du Tout-Monde*, Paris, Gallimard, 1997, p. 37.

6. Anonyme, *Dissertation sur les pesches des Antilles*, Sainte Marie, Martinique, Fonds Saint Jacques, Centre de recherches caraïbes, 1776, rééd. 1975.

7. *Dossier sur la pêche*, Arch. dép. Martinique.

8. L. PEYTRAUD, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789 d'après les documents inédits des Archives Coloniales*, Pointe à Pitre, Ed. Désormeaux, p. 266.

9. Discussion avec R. Price en 1991.

10. *Dissertation sur les pesches...*, op. cit., p. 27.

*of slave culture, these fishermen played a role that was perhaps more social than economic*¹¹. »

C'est donc un ensemble de pratiques et de techniques issues d'origines diverses qui va engendrer la pêche du XX^e siècle et donner naissance à des groupes de pêcheurs disséminés sur la côte. Peut-on alors penser que c'est là l'émergence d'une sous-culture ? C'est l'avis de R. Price : « *A unique and self-perpetuating fishing subculture sprang up within the plantation system*¹². » Je dirais plutôt que ces pratiques ont constitué, petit à petit, une alternative au système esclavagiste. C'est cette société de plantation qui a contribué à sa propre transformation en permettant la constitution de groupes d'artisans et de producteurs : « *In spite of persistent ideological pressure from the outside to keep slave subculture homogeneous, the institution of slavery managed to develop inner forms that foreshadowed its own collapse. As soon as economic pressures forced planters to teach slaves skills, or to allow them to develop skills on their own, the slaves had room to maneuver economically, and their preparation for freedom was well under way*¹³. »

C'est là la constitution d'une autre histoire, parallèle, au carrefour de multiples cultures avec des individus qui acquièrent compétences, connaissances, les techniques devenant alors une médiation pour s'adapter à ce nouvel univers. Ils découvrent surtout une forme d'autonomie dans le travail, alors même que ce principe-là était nié pour le reste de la population : « Alors que la plantation est le siège d'une intense érosion culturelle et freine ce qui s'inscrit en contradiction avec ses propres fins, c'est sans doute dans ces communautés [de pêcheurs et d'agriculteurs] et autour de ces activités apparemment secondaires que s'est tissée une vie culturelle propre au peuple des Antilles¹⁴. »

Ainsi les pêcheurs, comme les agriculteurs, ont permis « d'appriivoiser », de rendre sien, un territoire marin et terrien en dehors de la société de plantation. Dès l'abolition de l'esclavage, « les nouveaux libres » s'approprièrent des terres en toute légalité dans les vingt ou trente ans après l'abolition, achetant des parcelles sur les mornes, marquant ainsi une rupture et une invincible volonté de faire de la Martinique un territoire de vie, en inventant une nouvelle histoire dans des « quartiers » qui « consistent en réseaux de parenté, de voisinage et de coopération économique¹⁵ ». C'est « autour de cet accès à la terre, des prolongements qu'il trouve dans l'organisation d'une économie

11. R. PRICE, « Caribbean fishing and fishermen : a historical sketch », *American Anthropologist*, 1966, p. 1370.

12. *Ibid.*, p. 1371.

13. *Ibid.*, p. 1378.

14. J. BENOIST, Introduction, dans *Dissertation sur les pesches des Antilles*, op. cit. n. 6, p. 6-7.

15. G. DUBREIL, *La famille martiniquaise*, Montréal, Centre de recherches caraïbes, 1965, p. 105.

d'autosubsistance, antagoniste à celle de la plantation, que s'articule toute l'action des nouveaux libres et son efficacité en vue de donner à la liberté un sens autre que celui de la conversion de l'esclavage au salariat "obligatoire" et à ses formes dérivées¹⁶ ».

Il s'agit bien d'une « reconquête du champ économique par le déploiement d'une économie vivrière désormais en mesure de s'accomplir grâce à la maîtrise foncière », celle-ci rendant possible « une survie économique hors de la plantation, seule garantie d'une extirpation véritable de la violence de cet univers : une voie qui contient en quelque sorte la promesse d'une reconquête réelle de soi et dans laquelle les nouveaux libres semblent s'être résolument engagés¹⁷ ».

Ainsi cette appropriation, qu'elle soit concrète comme pour le foncier ou symbolique puisque la mer n'appartient à personne, ne s'est pas faite par négation, un système remplaçant l'autre, mais bien par négociation : c'est dans l'espace laissé en friche, n'appartenant pas à la plantation, que s'est forgé un nouveau territoire, sans ancestralité, neuf, à inventer et à maîtriser. Les pêcheurs se sont inventé un cadre et un mode de vie, au-delà et malgré une réalité historique¹⁸. L'exploitation de la mer, des jardins vivriers et des jardins de case résultent de principes rationnels, nécessitant un traitement particulier de protection et participant à une explication du monde¹⁹.

L'apprentissage de pratiques de détournement, alors même qu'un rôle était assigné aux esclaves, a peut-être forgé une habitude de la négociation et une souplesse d'adaptation qui se retrouvent aujourd'hui encore dans l'acquisition d'un statut professionnel.

Le statut professionnel

Le statut de pêcheur professionnel se décline en deux versions. L'une est donnée par le groupe social qui confère à tel ou tel pêcheur des compétences et de grandes qualités, lui octroyant estime et respect de ses confrères. La seconde est administrative.

16. C. CHIVALLON, « Recompositions sociales à l'abolition de l'esclavage. L'expérience des mornes à la Martinique », dans *Esclavage, résistances et abolitions*, actes du 123^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Paris, CTHS, 1999, p. 422.

17. *Ibid.*, p. 428.

18. Il serait intéressant de poursuivre cette réflexion sur la place des pêcheurs dans la société de plantation, en développant une recherche plus fine en archives.

19. Pour la Martinique voir C. CHIVALLON, « Les paysans martiniquais ou l'histoire d'un territoire et d'une identité contestés », *Géographie et Cultures*, 1993, n° 7, p. 17. Voir aussi I. DUBOST, *De soi aux autres... Un parcours périlleux*, thèse, université Toulouse II, 1996. Et pour la Guadeloupe voir C. BENOÎT, « Le paysage horticole de la Caraïbe, ou... le territoire apprivoisé », dans J. BONNEMAISON (dir.), *Le territoire, lien ou frontière ?*, Paris, L'Harmattan, 1999.

L'administration maritime impose l'enrôlement qui fixe les conditions de travail. Le rôle d'équipage sur lequel les matelots doivent être inscrits permet de bénéficier de prestations sociales : allocations, sécurité sociale et retraite en échange d'une taxe forfaitaire jugée toujours trop lourde par les pêcheurs. Il se trouve que ces deux statuts ne sont pas toujours corollaires puisque n'importe quel individu peut prendre un rôle en payant les taxes et devenir ainsi un pêcheur aux yeux de l'administration, sans que cela soit entériné par la communauté.

Les pêcheurs ont, à ce propos, un comportement de négociation. En effet, lorsque le besoin s'en fait ressentir, un individu peut officialiser sa pratique en prenant un rôle, qu'il soit matelot ou patron, tout en le refusant à un autre moment. Un pêcheur tantôt travaille en toute légalité, tantôt en toute illégalité, selon un véritable choix professionnel déterminé par un intérêt particulier. Par exemple, se mettre à son compte, un mariage ou la naissance d'un enfant, sont des situations qui entraînent une régularisation afin de pouvoir bénéficier d'allocations et de prêts bonifiés pour l'achat d'un canot. Dès lors qu'il estime que sa situation n'est pas améliorée, sa pratique redevient illégale. Ainsi, de multiples statuts se succèdent tout au long d'une carrière professionnelle.

L'administration a mis en place depuis 1977 le service à taux réduit (STR) qui est un demi-rôle : 50 pour cent des cotisations donnent droit à une demi-retraite, la moitié des indemnités forfaitaires alors que les accidents et la couverture sociale sont pris en charge à 100 pour cent. Ce système qui touche environ 70 pour cent des effectifs de pêcheurs²⁰ est moins contraignant sur le plan financier²¹. Il a vraisemblablement permis à des pêcheurs de légaliser leur pratique tandis que le rôle forfaitaire réservé aux retraités jouait parfois un rôle de coercition : à Grand'Rivière, ceux-ci continuaient à pêcher de manière illégale et les jeunes, inscrits au STR, les ont obligés à payer leur rôle, jugeant cette pratique déloyale. C'était l'inégalité générée par cette situation qui déplaisait, et non le fait qu'elle soit illégale.

Le refus de l'enrôlement marque une résistance à une situation imposée de l'extérieur. On peut d'ailleurs noter que ce refus est ancien puisque depuis son application en 1848, le rôle a été contesté, puis supprimé en 1934 pour toutes les catégories de navigation, tandis qu'il était maintenu à la Guadeloupe où les pêcheurs n'ont jamais revendiqué un changement de statut. Par la suite, des tentatives ont été faites pour rétablir cette obligation, mais l'opinion publique joua un rôle important car « le rôle d'équipage est considéré comme une mesure inhumaine et vexatoire²² ».

20. Environ 900 pêcheurs sont inscrits et on estime que 1 000 pêcheurs sont dans l'illégalité.

21. La cotisation pour un rôle complet est d'environ 23 000 F pour un patron et 24 000 F pour un matelot qui doit être inscrit sur le rôle d'équipage et payer sa contribution à ce dernier.

22. Lettre du ministre des Colonies au sous-secrétaire d'État à la Marine marchande, 7 juin 1937, Arch. Dép. Martinique.

Ce refus est surtout celui d'une transformation du mode de vie. En effet, ce qui caractérise les équipages c'est leur courte durée de vie et la mobilité des matelots, l'équipage étant une unité qui ne fonctionne qu'en mer, se déliant dès le retour à terre. Ce qui est recherché est l'indépendance dans le travail, le fait de ne dépendre de personne, de ne rien devoir à quiconque et de choisir le mode d'organisation de son travail. Or, le rôle remet cela en cause puisqu'il oblige les patrons à inscrire les matelots sur leur rôle d'équipage, ce qui les lie à long terme. En cas de non-paiement du rôle des matelots, c'est aux patrons de payer la totalité des charges. Ceux-ci se mobilisent afin d'obtenir la suppression de cette obligation qui se fait à leur détriment. De plus, la pratique devient régulière afin d'honorer les échéances du rôle, ce qui empêche les *ti djob*, ces petits travaux rémunérés qui permettent d'améliorer le quotidien. C'est, en fait, la conception même du métier de pêcheur que le rôle transforme : la polyactivité, souvent non déclarée, l'indépendance dans le travail et l'attachement temporaire à un matelot, la durée du travail... C'est pourquoi les pêcheurs ont trouvé une solution intermédiaire, négociée, soit en jonglant entre le statut légal et le statut illégal, soit en prenant un service à taux réduit.

Ainsi le statut professionnel est-il toujours en recomposition afin de contourner la rigueur et les contraintes du statut officiel et son conformisme qui nient la souplesse et la diversité des pratiques, imposant une autre réalité sociale. De même, tout projet de développement de la pêche qui ne serait pas en adéquation avec les structures déjà existantes est voué à l'échec. À ce propos, l'introduction des dispositifs de concentration de poissons (DCP²³) demeure la seule expérience concluante, dans la mesure où cet engin s'intègre parfaitement à une technique de pêche déjà existante, la modifiant seulement.

Aux Saintes, J.-L. Bonniol a repéré les mêmes mécanismes de résistance au rôle qui, « auprès des pêcheurs, prend la forme d'un contrat mutuel, par lequel un groupe d'hommes s'engage à pêcher continuellement et exclusivement ensemble », et aux programmes de développement car « dans le refus de toutes les formes de développement qui ne s'adapteraient pas à la structure traditionnelle de pêche, peut-être faut-il voir la résistance des pêcheurs face à des processus qu'ils ressentent comme devant aboutir à une rupture de l'égalité dans le groupe, et surtout une totale dépendance vis-à-vis de l'extérieur²⁴ ». Ainsi les pêcheurs, qu'ils soient martiniquais ou saintois, nourrissent les mêmes formes de résistance, dès lors qu'ils ne trouvent pas leur compte. Ce n'est pas tant une résistance au modèle métropolitain ou au changement, qu'un refus d'une quelconque forme de coercition ou d'imposition d'éléments non intégrables.

23. I. DUBOST, « Appropriation et gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) à la Martinique : une adaptation "réussie" pour les pêcheurs », *Espace Créole*, n°10 (à paraître).

24. J.-L. BONNIOL, *Terre-de-Haut des Saintes*, Paris, Éd. Caribéennes, 1980, p 156.

Toujours est-il que chaque pêcheur tente le maximum pour améliorer son statut afin de devenir le meilleur de sa commune. Ceci se fonde sur l'accumulation de richesses, obtenue par une production à la fois bonne et régulière. C'est ainsi qu'il obtient du prestige social. Cependant, si sa réussite devient trop ostentatoire, elle est jugée collectivement comme suspecte d'une aide extérieure, que ce soit grâce à des rituels de sorcellerie ou grâce à un « engagement » avec le « Diable ». Cela entraîne obligatoirement une attitude collective de rejet pour avoir outrepassé la norme, tandis que d'autres pêcheurs tentent d'affaiblir cette réussite en recourant à un *kenbwazè*²⁵. Ainsi un pêcheur doit-il toujours favoriser ses prises et se prémunir des « jalousies » des autres en pratiquant régulièrement un rituel de protection²⁶ et de production. Celui-ci consiste en des lavages du matériel et des hommes avec des *ben* à base de plantes, des fumigations d'encens et des bastonnades avec des branches pratiquées sur et dans le canot, des prières, un suivi du calendrier religieux... Là encore, de manière succincte, on peut dire qu'il existe une forme de négociation entre une pratique individualiste privilégiant l'ascension sociale et les moyens efficaces pour entrer dans ce processus, et une pratique sociale qui, par un jeu constant de surveillance, régule toute situation risquant de casser l'équilibre tissé dans une communauté villageoise par des « jalousies » trop fortes et le recours à la sorcellerie. Ce rapport de force est toujours latent.

On se rend compte que le statut tient une place primordiale dans les sociétés de pêcheurs, voire dans l'univers créole. Même si celui-ci est en recomposition constante, il n'en demeure pas moins lié à une fragmentation sociale fondée sur une hiérarchie socioraciale stricte qui n'a guère évolué. En effet, la vaste entreprise qui consiste à changer ou à améliorer un statut social est une nécessité dans cette société construite sur l'esclavage qui nia et bafoua le statut même de l'individu, dans son être, nivelant par là tous les hommes au rang de main-d'œuvre.

Le statut des pêcheurs dans la société martiniquaise

Aujourd'hui, le statut des pêcheurs est ambigu. Il est dévalorisé du fait de leur pratique orientée vers une petite pêche littorale n'apportant que peu de ressources, mais aussi du fait de leur phénotype noir. Parallèlement, leur statut est valorisé sur le plan symbolique. Ils sont investis d'une nouvelle aura en tant qu'héritiers d'une histoire différente de l'histoire globale de la plantation,

25. Personne dotée de pouvoirs et de connaissances pour faire le « bien » et le « mal ».

26. Pour plus de détails se référer à ma thèse *De soi aux autres. Un parcours périlleux*, université Toulouse II, 1996 et à un article : « Le canot martiniquais : symbole du statut de pêcheur », *Cahier d'anthropologie maritime*, n° 5, p. 127-140.

détenteurs d'une tradition ayant échappé à la normalisation de cette économie et au contrôle des planteurs, et surtout en tant que détenteurs d'un savoir issu du métissage culturel. Or, la recherche d'une légitimité culturelle en vue d'une réappropriation symbolique est un important enjeu identitaire martiniquais. Les pêcheurs apparaissent dorénavant comme les acteurs modèles ayant su négocier leur rôle dans la société.

La dévalorisation initiale de leur métier a été intégrée par les pêcheurs. Jusque dans les années 1950-1960, cette population était mise à l'écart, du fait même de sa pratique et du mode de vie qu'elle induisait, vivant dans des quartiers reculés, dans des cases précaires, dans de graves difficultés économiques, avec de nombreux enfants. Le passage de la propulsion des canots de la voile au moteur marque la rupture entre une dépréciation du métier et sa valorisation. Le moteur devient une marque de réussite sociale car il nécessite un lourd investissement, améliore les conditions de travail et devient un objet ostentatoire à exhiber.

Les jeunes pêcheurs revendiquent maintenant leur statut professionnel et tendent à donner d'eux une image positive, celle de travailleurs soucieux de leur avenir et du développement du secteur pêche. Cette revendication est essentiellement prise en charge par les syndicalistes, plus particulièrement le Syndicat indépendant des marins-pêcheurs de la Martinique et par le Comité des pêches. Cet organisme participe directement à la construction de cette nouvelle image : à chaque manifestation intéressant les pêcheurs, un article est proposé à la presse locale qui, elle-même, publie régulièrement ses propres commentaires. La volonté de ces responsables de la profession est de sortir les pêcheurs d'un isolement et de mieux marquer le rôle social qu'ils jouent.

Rejetant eux-mêmes ce statut dévalorisé, les pêcheurs participent aussi à la nouvelle représentation qu'ont d'eux les terriens. Ils réactualisent les fêtes de marins de la Saint Pierre, organisent des fêtes nautiques ou des journées de la mer, où les activités nautiques, les concours de pêche, de natation... attirent beaucoup de monde. Les maires de ces communes de pêcheurs stimulent ces activités par leur aide financière ou logistique, et ainsi s'attachent également à définir cette nouvelle image.

Il apparaît que les pêcheurs sont devenus un enjeu politique et économique important. Leur médiatisation en est le parfait reflet. Cette population, qui est en train de s'organiser et de consolider des structures professionnelles récentes, devient intéressante sur le plan électoral.

Indirectement, ce qui est mis en avant quant à un nouveau statut de pêcheur, c'est le fait que ce sont des producteurs. En effet, la Martinique est une société qui tend de plus en plus vers un développement du tertiaire. Le secteur productif est décadent et peu organisé alors que, parallèlement à cela, la France métropolitaine injecte des fonds publics. Dans cette situation de crise, la pêche est un secteur qui ne sera pas abandonné, par choix politique.

Aujourd'hui, les pêcheurs s'affichent, osant mener des grèves, bloquant les routes, revendiquant un statut social, exigeant une profession organisée en

syndicats, coopératives, luttant contre l'importation du poisson... Leur rôle s'est de plus diversifié : de producteurs essentiels à la vie économique, ils sont devenus des acteurs de la société de loisirs par le biais des régates de gommier et de yole et d'animations touristiques, tout cela participant à la construction d'une identité maritime négociée avec une identité martiniquaise.

Héritiers et acteurs d'un processus de créolisation, les pêcheurs continuent à l'alimenter. Créoles, ils le sont tout autant qu'hommes de la mer. Pour eux, il n'est pas question de se sentir différents des autres Martiniquais. Rien ne les isole d'un univers social, rien ne les confine dans un univers à part. Le métier de pêcheur ne suscite plus le sentiment d'une marginalité. Bien au contraire, l'histoire leur a cédé une place majeure en tant qu'acteurs d'une liberté à conquérir, détenteurs d'une tradition perpétuellement transformée. Ils refusent de subir des contraintes trop fortes, poursuivant ainsi leur œuvre de résistance. Leur univers est celui d'une grande fluidité, prenant ce qui leur convient, rejetant ce qui les contraint.

Les pêcheurs martiniquais s'inscrivent dans une dynamique sociale qui les entraîne dans une négociation constante, leur évitant ainsi de se maintenir dans la crispation identitaire, ou dans l'immobilisme de la tradition, même si le schéma social hiérarchique demeure au cœur de la société martiniquaise.

Ainsi leur univers est ouvert car « le multiple n'est pas une tare, il est une source ; le fluide n'est pas une impossibilité d'être, il en est la modalité, et la condition²⁷ ». Leur faculté à négocier, à refuser des situations contraignantes nous montre bien à quel point tout est toujours en réajustement dans cette société, peut-être au-delà des autres, bien que les cultures humaines « ne sont jamais des états achevés, figés, qui n'auraient d'autre choix que de survivre tels quels ou de mourir. Au contraire, valeurs, croyances et conduites s'engendrent les unes les autres, les changements s'enchaînent et chaque fait imprévisible laisse sa marque. Il prend place dans la suite de références par laquelle se formera l'avenir ; il devient le point d'appui de nouveaux événements. Il est à la source des règles avant de s'y plier. Car la réalité est mobile ; fluide, disponible²⁸. »

27. J. BENOIST, « Métissage, syncrétisme, créolisation : métaphores et dérives », *Études créoles*, vol. 19, n° 1, 1996, p. 56.

28. J. BENOIST, *Anthropologie médicale en société créole*, Paris, PUF, 1993, p. 85, cité dans « Métissage, syncrétisme, créolisation : métaphores et dérives », *Études créoles*, 1996, vol. 19, n° 1.